

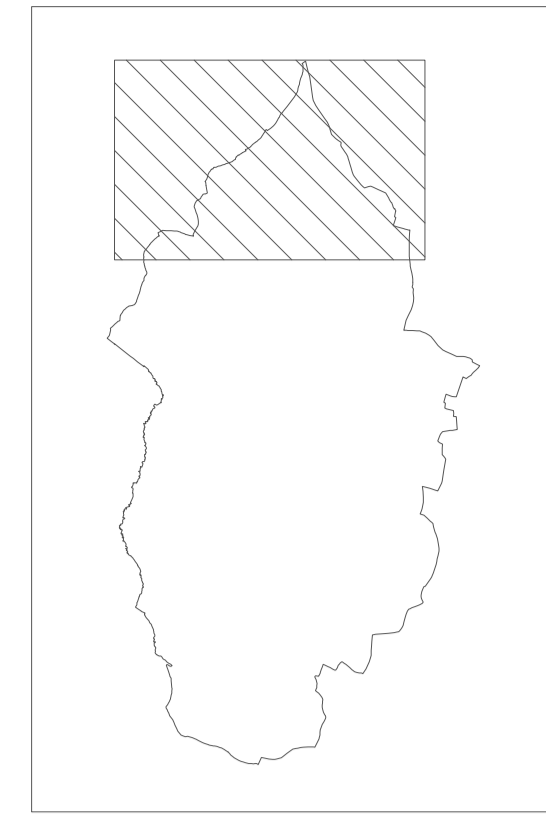
N°	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière au Nord de la rue de la Libération	2 205 m²	Commune
2	Création d'un parc de stationnement pour le Jardin des Lilies	3 363 m²	Commune
3	Élargissement de voirie - sécurisation du carrefour rue de l'Ilot	185 m²	Commune
4	Création d'un accès à la zone conchylicole (accès zone de stockage)	847 m²	Commune
5	Création d'un giratoire pour aménagement de l'entrée de ville Nord	4 157 m²	Commune
6	Supprimé		
7	Élargissement de la rue de la Libération pour création de pistes cyclables	3 520 m²	Commune
8	Création d'un accès à la zone ZAU Est du centre-bourg pour assurer les liaisons douces	146 m²	Commune
9	Supprimé		
10	Création d'un accès à la zone de la Noëtrie	116 m²	Commune
11	Création d'une voie de contournement du bourg entre la rue de la Libération et le carrefour de la Croix Cholet	31 274 m²	Commune
12	Création d'un accès à la ZAUB de la Vallée	89 m²	Commune
13	Création d'une liaison douce et réaménagement de l'offre en stationnement entre les impasses de Jade et Léon Foumeau	183 m²	Commune
14	Création d'un parc de stationnement pour les usagers du port	3460 m²	Commune

N°	Secteur
1	Coeur de Station
2	Nord Bourg
3	Est Bourg
4	Zone conchylicole
5	La Piraudière
6	La Vallée
7	L'Ormelette
8	Les Rallières
9	La Briandière
10	La Musse
11	Les Garennières
12	La Genèbre
13	Les Bleuets

Département de la Loire Atlantique (44)
Commune de La Plaine sur Mer

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.b. Documents graphiques du règlement
Zonage PLU

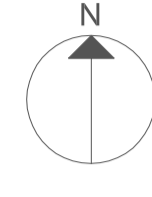


Echelle = 1 / 2 500

Document	Adopté	Modifié	Annulé
PLU	15/06/2009	15/03/2011	15/12/2011
Document d'Information	15/06/2009	15/03/2011	15/12/2011
Document d'Information	15/06/2009	15/03/2011	15/12/2011
Document d'Information	15/06/2009	15/03/2011	15/12/2011



Cadastré DGI - Droits de l'Etat réservés



UA: zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat correspondant au cœur de bourg de La Plaine sur Mer
UAh: zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat correspondant aux extensions parcellaires du bourg de La Plaine sur Mer
UE: zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat en milieu littoral et littoral
UC: zone destinée à l'accueil de constructions à vocation commerciale
UE: zone destinée à l'accueil d'activités économiques (hors activités commerciales exclues)
UO: zone destinée à recevoir les constructions à usage d'activités liées à la construction
UP: zone destinée à recevoir les constructions nécessaires à l'exploitation du Port de Gravette
UFC: zone destinée à recevoir des constructions liées à l'activité de camping-caravanage
UT: zone destinée à recevoir des constructions liées aux hôtels, résidences de tourisme
UAM: zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation habitat et études en continuité du centre-bourg
UAM: zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation habitat et études en milieu littoral ou littoral
UAM: zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation d'activités économiques
TAU: zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation d'équipements collectifs ou touristiques
ZAU: zone d'urbanisation future à long terme, à vocation mixte (dominante habitat)
ZAU: zone d'urbanisation future à long terme, à vocation d'équipements
A: zone agricole
AS: zone agricole d'intérêt paysager
AS: zones d'habitat en coupure d'urbanisation
AS: zone agricole de transition
ANM1: zones habitées au sein d'une entité agricole / naturelle homogène pouvant recevoir des constructions nouvelles à usage de logement
ANM2: zones habitées au sein d'une entité agricole / naturelle homogène ne pouvant pas recevoir de constructions nouvelles à usage de logement
N: zone naturelle à préserver
Nc: zone naturelle de loisirs
Nr: zones naturelles correspondant aux espaces remarquables définis au titre de l'article L.146-6 du Code de l'Urbanisme
Nm: zone définie en vue d'assurer la préservation du Domaine Public Maritime
Np: zone naturelle située en coupure d'urbanisation

LEGENDE

- A Limite de zone au PLU
- Espaces Boisés Classés
- Espaces Boisés Significatifs de la DTA
- Emplacements Réservés
- 1 Numéro de l'emplacement réservé
- Limite des Espaces Proches du Rivage
- Coupures d'urbanisation
- Zones humides identifiées dans le cadre de l'inventaire du SAGE Estuaire de la Loire
- Cours d'eau identifiés dans le cadre de l'inventaire du SAGE Estuaire de la Loire
- Calvaires protégés au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Puits protégés au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Arbres remarquables isolés protégés au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Haies et alignements d'arbres protégés au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Jardins et bois protégés au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Limites commerciales protégées au titre de l'article L.123-1-5 7° bis du Code de l'Urbanisme
- Secteurs situés entre 0 et 5 m (IGN)
- Zone non aedificandi
- Secteurs d'orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur faisant l'objet d'un projet de hameau au titre du SCoT
- Limite Communale

Commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

Commune de PORNIC